



N° de résolution ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

PROVINCE DE QUÉBEC CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LAURIER-STATION COMTÉ DE LOTBINIÈRE

À une séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2024, à 18h30, à la salle du conseil située au 364 rue Saint-Joseph salle La Chapelle, à Laurier-Station, étaient présents :

Siège #1 - William Arsenault

Siège #2 - Jessika Daigle

Siège #3 - Suzanne Croteau

Siège #4 - Marc Legros

Siège #5 - Ghislain Beaulieu

Siège #6 - Denis Pérusse

Tous forment quorum sous la présidence de madame Huguette Charest, mairesse.

Monsieur Stéphane Dion, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h30 par madame Huguette Charest, mairesse, qui souhaite la bienvenue aux membres.

403-12-2024

2 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres que les membres considèrent l'avis de convocation bon et valable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

404-12-2024

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour, tel que présenté, soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 1 OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 ADMINISTRATION
 - **4.1** Adoption / Prévisions budgétaires 2025 / Municipalité de Laurier-Station
 - **4.2** Adoption / Programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027

202



N° de résolution ou annotation

405-12-2024

Municipalité de Laurier-Station

- 5 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 LEVÉE DE LA SÉANCE
- 4 ADMINISTRATION
- 4.1 Adoption / Prévisions budgétaires 2025 / Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station doit adopter des prévisions budgétaires pour l'année financière 2025 présentant des revenus aux moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2025 sont déposées aux membres du conseil, le tableau qui suit présentant un résumé du document.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions budgétaires 2025 soient approuvées telles que déposées et expliquées par monsieur Stéphane Dion, directeur général et greffier-trésorier.

Revenus	2024	2025	Écart
Taxes	4 363 292 \$	4 691 852 \$	+ 328 560 \$
Tenant lieu de taxes	152 710 \$	167 827 \$	+ 15 117 \$
Services rendus	502 109 \$	487 509 \$	- 14 600 \$
Autres revenus	1 077 591 \$	861 868 \$	- 214 723 \$
Total revenus	6 095 702 \$	6 209 056 \$	+ 1,86 %
Dépenses	2024	2025	Écart
Administration	845 672 \$	938 411 \$	+ 92 739 \$
Sécurité publique	486 800 \$	495 000 \$	+ 8 200 \$
Transport	748 472 \$	776 947 \$	+ 28 475 \$
Hygiène du milieu	1 993 151 \$	2 034 330 \$	+ 41 179 \$
Santé et bien-être	2 000 \$	4 442 \$	+ 2 442 \$
Aménagement	213 252 \$	318 097 \$	+ 104 845 \$
Loisirs et culture	972 943 \$	1 075 099 \$	+ 102 156 \$
Frais de financement	833 412 \$	566 730 \$	- 266 682 \$
Total dépenses	6 095 702 \$	6 209 056 \$	+ 1,86 %

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

406-12-2024

4.2 - Adoption / Programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027

ATTENDU QUE le conseil a procédé à l'étude du programme triennal des immobilisations de la municipalité et qu'il considère qu'il est représentatif de l'évolution des dépenses de la municipalité au chapitre des immobilisations pour les trois (3) prochaines années (2025-2026-2027).



407-12-2024



N° de résolution ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers que le programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027 de la Municipalité de Laurier-Station tel qu'il apparaît cibas soit adopté.

	An Anna Carlo		
PROJETS	2025 2026		2027
TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU		2006-100-100-1	SERVICE CONTRACT
Rue Beaudry (GL 23-04263-721)	2 625 000 5	seampaint.	
Rue de la Seigneurie : distance 989 mètres (350 mètres sans service) (GL 23-84272-721)	2 100 000 \$		
Boulevard Laurier Est (GL 23-04275-721)	150 000 \$	400 000 \$	2 136 766 5
Rang Pointe du Jour, rechargement et remplacement de ponceaux (GL 23-04274-721)	75 000 S	916 000 \$	
Rue de la Station (entre St-Joseph et Côté) et (entre des Érables et des Pins) : distance 1 250 métres (GL 23-04273-721)	105 000 \$	577 000 \$	
Rue Olivier des bretelles d'autoroute à JC-7, scellement de fissures: distance 1 400 mètres (GL 23-04278-721)		8 746 5	
Rue St-André : distance 845 mètres (GL 23-04271-721)		678 000 \$	14/10/10/10 - 14/10
Rue St-Joseph sud (Gl. 23-04276-721)		200 000 \$	
Plan d'intervention (GL 23-04493-721)	25 000 S	25 000 S	25 000 \$
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT		STATE OF THE PARTY	
Développement des Érables	880 000 S	Drawn Version Selection	
Développement rue Dubois et Nault (GL 23-04282-721)	825 000 \$	ELECTIC STREET	6460 PATE
Réfection de la voirie des rues Trépanier (75 m) et Demers (75 m) (GL 23-04408-721)	940 000 \$		
Rue Laroche (GL 23-04250-721)	100 000 5	Line server	100 CO 10
INFRASTRUCTURE		Line of the American	
Complexe municipal (GL 23-02308-721)	460 000 S	14 000 000 S	
LOISIRS	A CONTRACTOR	MARKET MARKET	
Réaménagement du parc des Alliances - Pumptrack, skale-park, sentiers (GL 23-08779-721)	723 000 S		700 AND 100 (C. C.)
Agrandissement du Complexe récréatif (GL 23-08762-721)		THE STATE	9 000 000 \$
Rénovation du gymnase	15 000 S	ALE TERM	
Total	9 023 000 \$	16 804 746 \$	11 161 766 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 18h33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Huguette Charest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Huguette Charest

Mairesse

Stéphane Dion

Directeur général et greffier-trésorier